

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du NORD

- :- :-

Arrondissement de DOUAI

- :- :-

Canton de SIN LE NOBLE

Délibération n°265.46/2017

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI

19 MAI 2017

ARRIVEE

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le 15 mai, à 19 heures, le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 09 mai 2017, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Christophe DUMONT, **Maire** ; M. Jean-Paul HOURNON, M. Didier CARREZ, Mme Caroline FAIVRE, M. Patrick ALLARD, Mme Isabelle TAILLEZ, Mme Marie-Josée DELATTRE, **Adjoints** ; M. Jean-Michel CHOTIN, M. Jean-Pierre BERLINET, Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, Mme Christiane DUMONT, Mme Joselyne GEMZA, M. Jean-Luc JOUVENEZ, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, Mme Sylvie DORNE, M. Pascal DAMBRIN, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Elise SALPETRA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, Mme Josyane BRIDOUX, Mme Véronique LEGRAND, M. Bruno WOSINSKI, Mme Lucie DEBLANGY, M. Vincent CAMPISANO, M. Daniel POULAIN, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme Johanne MASLET (procuration à Mme Isabelle TAILLEZ, du 15 mai 2017), M. Jean-Claude DESMENEZ (procuration à Monsieur Didier CARREZ du 15 mai 2017), M. Freddy DELVAL (procuration à Monsieur Jean-Paul HOURNON du 15 mai 2017), **Adjoints** ; Mme Lise WIDIEZ (procuration à Mme Caroline FAIVRE du 15 mai 2017), Mme Cerasela POP (procuration à M. Bruno WOSINSKI du 15 mai 2017), **Conseillers municipaux**.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ : M. Victor GUERIN, **Conseiller municipal**.

ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS : -

SECRÉTAIRE : Mme Elise SALPETRA

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 22 mai 2017.

III/URBANISME, ENVIRONNEMENT

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE
ARRÊT DE PROJET

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 103-2 à L.103-6 et L. 153-14 à L. 153-18,

Vu la délibération n°142.45/2015 du Conseil municipal du 24 mars 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 30 mars 2015, relative à la révision du plan d'occupation des sols (POS) sous forme de plan local d'urbanisme (PLU),

Vu la délibération n°257.67/2015 du Conseil municipal du 03 juin 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 30 mars 2015, relative à la composition du comité consultatif chargé du suivi de l'élaboration du PLU,

Vu la délibération n°258.68/2015 du Conseil municipal du 28 mai 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2016, relative à la désignation des représentants du conseil municipal,

Vu la délibération n°298.64/2016 du Conseil municipal du 31 mai 2016, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2016, relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),

Vu la délibération n°576.104/2016 du Conseil municipal du 17 octobre 2016, visée en sous-préfecture de Douai le 20 octobre 2016, relative à l'application des nouvelles dispositions en matière de rédaction du PLU et à la levée du droit de son droit d'option par la commune de Sin-le-Noble,

Vu la délibération n°60.14/2017 du Conseil municipal en date du 13 février 2017, visée en sous-préfecture le 16 février 2016, relative au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,

Vu les différentes pièces composant le projet de révision du plan local d'urbanisme et notamment :

- Le rapport de présentation,
- Le projet d'aménagement et de développement durables,
- Les orientations d'aménagement et de programmation,
- Le règlement écrit et graphique,
- Les annexes,

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire et annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission aménagement du territoire, accessibilité, voirie, travaux, patrimoine, sécurité, circulation, stationnement, propreté et environnement ;

Considérant que la concertation préalable à l'arrêt de projet du plan local d'urbanisme s'est déroulée conformément aux dispositions mentionnées dans la délibération n°142.45/2015 relative à la révision du POS sous forme de PLU ;

Considérant que le projet de PLU est maintenant prêt à être arrêté ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : DECIDE d'arrêter le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 : DECIDE de soumettre, pour avis, le projet de plan local d'urbanisme arrêté, aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet, conformément aux articles L 132-7 et L 132-9 du Code de l'urbanisme.

ARTICLE 4 : PRECISE que la présente délibération et le projet de PLU annexé à cette dernière seront transmis à Monsieur le Préfet du Nord.

ARTICLE 5 : PRECISE que conformément à l'article L 153-19 du Code de l'urbanisme, le dossier de projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

ARTICLE 6 : RAPPELLE que conformément à l'article R 153-3 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

ARTICLE 7 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du
Code général des collectivités territoriales)

SIN-LE-NOBLE, le 15 mai 2017
Le Maire



Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de DOUAI le 19 MAI 2017
Et de la publication le 19 MAI 2017
Fait à Sin-le-Noble, le 19 MAI 2017
Le Maire

Christophe DUMONT



Plan Local d'Urbanisme

Bilan de la concertation

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI

19 MAI 2017

ARRIVEE

Vu pour être annexé
à la délibération n°265.46/2017
du Conseil Municipal du 15 mai 2017
Le Maire

Christophe DE MONT

Table des matières

Eléments introductifs	2
1. Les outils de la concertation	2
1) Création d'un comité consultatif.....	2
2) Publication dans le bulletin municipal, sur le site Internet de la commune et dans les notes d'information de la commune, des principales informations se rapportant à la révision du POS sous forme de PLU et à son état d'avancement	3
3) Recueil en mairie de l'avis des habitants et des associations, aux jours et heures habituels d'ouverture	7
4) Organisation de réunions publiques, notamment dans le cadre des conseils de quartier, au cours desquelles seront respectivement présentés le diagnostic territorial avec le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et l'arrêt de projet de PLU avant que le conseil municipal n'ait débattu sur ces derniers.....	9
5) Outils de concertation complémentaires	14
2. Synthèse des observations recueillies	15
Pour conclure	15

Eléments introductifs

La Ville de Sin-le-Noble a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération n°142.45/2015 du 24 mars 2015.

Conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme, le bilan de la concertation doit être arrêté.

La procédure d'élaboration arrivant à son terme, il est nécessaire d'établir le bilan de cette concertation dont les modalités ont été définies dans le cadre de la délibération de prescription.

Les modalités de la concertation étaient définies comme suit :

- 1) Création d'un comité consultatif ;
- 2) Publication dans le bulletin municipal, sur le site Internet de la commune et dans les notes d'information de la commune, des principales informations se rapportant à la révision du POS sous forme de PLU et à son état d'avancement ;
- 3) Recueil en mairie de l'avis des habitants et des associations, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- 4) Organisation de réunions publiques, notamment dans le cadre des conseils de quartier, au cours desquelles seront respectivement présentés le diagnostic territorial avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et l'arrêt de projet de PLU avant que le conseil municipal n'ait débattu sur ces derniers.

1. Les outils de la concertation

1) Création d'un comité consultatif

Par délibération n°142.45/2015 du 24 mars 2015 relative à la prescription du PLU l'article 7 décidait de la constitution d'un comité consultatif.

Dans le cadre de la démocratie participative, placée au cœur du projet politique par l'équipe municipale en place, il a été décidé de faire participer les habitants au suivi des différentes phases de l'élaboration du PLU.

Par délibération n°257.67/2015 en date du 28 mai 2015, le conseil municipal a fixé la composition du comité consultatif chargé de l'élaboration du PLU. Soit un nombre total de 15 membres (10 membres collège des élus + 5 membres représentants la société civile).

La délibération précise que les membres du collège société civile, associations, acteurs de l'environnement et autres, seront désignés par tirage au sort, après avoir fait acte de candidatures.

L'appel à candidatures figurait notamment à la « Une de l'actualité » sur le site Internet de la commune.



Site Internet de la commune

Par délibération n°258.68/2015 en date du 28 mai 2015, le conseil municipal a désigné les 10 représentants du collège des élus, chargé du suivi de l'élaboration du PLU.

Après avoir reçu 10 candidatures dans les délais impartis, les membres représentant la société civile ont été désignés par arrêté municipal n°123.74/2016.

Les membres du comité consultatif ont donc été conviés à des réunions de travail pour participer à l'enrichissement du débat avec les élus et l'équipe technique.

Agenda des réunions et points abordés :

- 29 mars 2016 : état d'avancement et bilan des parcelles non-bâties en tissu urbain et pistes de réflexions pour le développement de la commune
- 14 avril 2016 : état d'avancement et objectif démographique de la ville
- 21 avril 2016 : état d'avancement de la phase PADD
- 05 décembre 2016 : état d'avancement de la procédure et suggestions d'éléments de patrimoine à protéger au règlement du PLU, réflexion sur les essences régionales
- 20 avril 2017 : état d'avancement de la procédure et présentation du zonage

2) Publication dans le bulletin municipal, sur le site Internet de la commune et dans les notes d'information de la commune, des principales informations se rapportant à la révision du POS sous forme de PLU et à son état d'avancement

- Publication dans le bulletin municipal

Un article paru dans le bulletin municipal d'avril 2016 a permis de rappeler à la population l'engagement de la commune dans la réalisation de son PLU. Des précisions ont été apportées sur la création du comité consultatif et les modalités de concertation ont été rappelées à la population (informations d'éventuelles publications relatives au PLU par l'intermédiaire du magazine municipal et du site Internet et recueil en mairie de l'avis des habitants).

Un encart a également permis de rappeler les enjeux relatifs à l'activité agricole suite à la réunion de concertation avec les exploitants agricoles.

TRAVAUX

LA VILLE PRÉPARE SON PLAN LOCAL D'URBANISME

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé (ALUR) a mis fin au Plan d'Occupation des Sols (POS). Le POS avait pour vocation d'agir sur la réglementation et l'usage des sols : constructibles, non constructibles... Ce document n'est plus adapté aux nouveaux enjeux de renouvellement urbain.

La ville de Sin le Noble s'est donc engagée sur la réalisation de ce nouveau document dénommé désormais : Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est Jean-Paul Hournon, 1er adjoint en charge de l'urbanisme, aux grands projets, au patrimoine et aux travaux qui pilote ce projet.

La nouveauté du passage d'un POS à un PLU, consiste en l'intégration d'un véritable projet communal, fondé sur les réflexions liées à la démographie, l'habitat, le développement économique, les déplacements ou encore l'environnement. La future réglementation va donc s'articuler autour de ce projet de territoire pour une durée de 10 ans.

Un comité consultatif, composé d'élus et de membres représentants la société civile, tirés au sort après avoir fait acte de candidature, lors d'une campagne d'information sur le site de la ville et la presse locale, a été installé de façon à suivre les différentes phases de l'élaboration du PLU. Parallèlement à ce comité, la concertation avec la population interviendra tout au long de la procédure par la publication d'informations se rapportant à l'élaboration du PLU et à son état d'avancement.

Vous serez ainsi informés par le biais du magazine municipal, du site internet de la ville, d'éventuelles publications spécifiques à ce dossier, de réunions avec les conseils de quartier conseil des jeunes et conseil des jeunes, de réunions publiques. Un recueil en mairie permettant de recevoir les avis des habitants et des associations est dès à présent disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de l'hôtel de ville. Vous trouverez également dans la section urbanisme du site internet de la ville, une rubrique vous donnant plus d'explications.

RÉUNION AVEC LE MONDE AGRICOLE

Les exploitants agricoles de la ville de Sin le Noble ont déjà été conviés à une réunion de concertation le lundi 7 mars, avec pour objectif l'actualisation du diagnostic agricole élaboré par la chambre d'agriculture en février 2012. En présence de la chambre d'agriculture, du bureau d'études Urhycom mandaté par la ville pour l'accompagnement sur la réalisation du Plan Local d'Urbanisme, des élus et de techniciens de la ville, les exploitants agricoles ont localisé sur plan cadastral leur exploitation et les terres cultivées. Cette rencontre a été l'occasion pour chacun de préciser les caractéristiques de son exploitation, la répartition des surfaces cultivées, les activités de diversification, les problèmes rencontrés, les éventuels projets liés à l'exploitation... Ce recueil de données permettra dans le cadre de l'élaboration du PLU, de prendre les dispositions nécessaires afin de pérenniser le développement des exploitations du territoire, d'intégrer les contraintes liées à la présence d'exploitations classées, et de limiter la consommation d'espaces agricoles en favorisant le renouvellement urbain.



Bulletin municipal d'avril 2016

Une parution dans le bulletin municipal de juillet 2016 a permis de présenter le projet de la commune aux habitants, suite au débat sur les orientations du PADD. Par ce biais, la population a notamment été informée de la libre consultation du PADD en mairie.

Touta l'actualité de votre ville sur www.sinle noble.fr / **JUILLET 2016**

SIN LE NOBLE *Le Mag*

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE SIN LE NOBLE



Quel usage pour Sin le Noble dans 20 ans ?

SIN LE NOBLE TRANSFORME SON PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

TRAVAUX

L'ACTUALISATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Un nouveau visage se construit pour Sin le Noble



La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a mis fin au Plan d'Occupation des Sols (POS). Le POS avait pour vocation d'agir sur la réglementation et l'usage des sols : constructibles, non constructibles... Ce document n'est plus adapté aux nouveaux enjeux de renouvellement urbain.

La ville de Sin le Noble s'est donc engagée sur la réalisation de ce nouveau document dénommé désormais : Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est Jean-Paul Hournon, 1er adjoint en charge de l'urbanisme, aux grands projets, au patrimoine et aux travaux qui pilote ce projet.

La nouveauté du passage d'un POS à un PLU, consiste en l'intégration d'un véritable projet communal, fondé sur les réflexions liées à la démographie, l'habitat, le développement économique, les déplacements ou encore l'environnement. La future réglementation va donc s'articuler autour de ce projet de territoire pour une durée de 10 ans.

Un comité consultatif, composé d'élus et de membres représentants la société civile, tirés au sort après avoir fait acte de candidature, lors d'une campagne d'information sur le site de la ville et la presse locale, a été installé de façon à suivre les différentes phases de l'élaboration du PLU. Parallèlement à ce comité, la concertation avec la population interviendra tout au long de la procédure par la publication d'informations se rapportant à l'élaboration du PLU et à son état d'avancement.

Vous serez ainsi informés par le biais du magazine municipal, du site internet de la ville, d'éventuelles publications spécifiques à ce dossier, de réunions avec les conseils de quartier conseil des jeunes et conseil des jeunes, de réunions publiques. Un recueil en mairie permettant de recevoir les avis des habitants et des associations est dès à présent disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de l'hôtel de ville. Vous trouverez également dans la section urbanisme du site internet de la ville, une rubrique vous donnant plus d'explications.

RÉUNION AVEC LE MONDE AGRICOLE

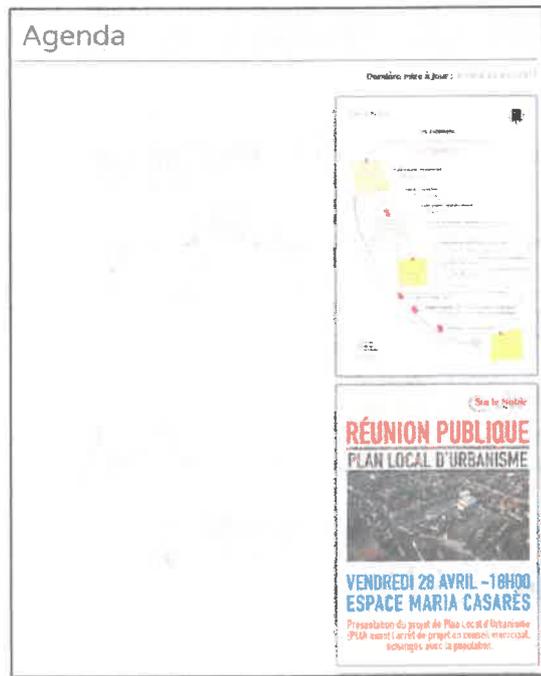
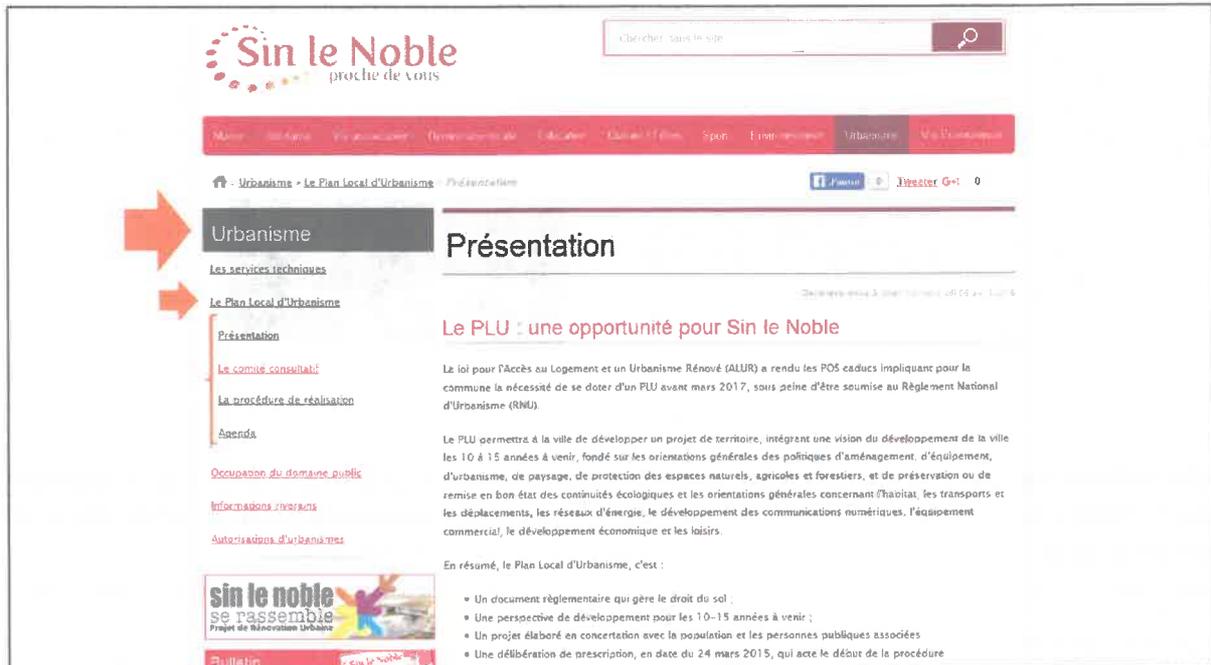
Les exploitants agricoles de la ville de Sin le Noble ont déjà été conviés à une réunion de concertation le lundi 7 mars, avec pour objectif l'actualisation du diagnostic agricole élaboré par la chambre d'agriculture en février 2012. En présence de la chambre d'agriculture, du bureau d'études Urhycom mandaté par la ville pour l'accompagnement sur la réalisation du Plan Local d'Urbanisme, des élus et de techniciens de la ville, les exploitants agricoles ont localisé sur plan cadastral leur exploitation et les terres cultivées. Cette rencontre a été l'occasion pour chacun de préciser les caractéristiques de son exploitation, la répartition des surfaces cultivées, les activités de diversification, les problèmes rencontrés, les éventuels projets liés à l'exploitation... Ce recueil de données permettra dans le cadre de l'élaboration du PLU, de prendre les dispositions nécessaires afin de pérenniser le développement des exploitations du territoire, d'intégrer les contraintes liées à la présence d'exploitations classées, et de limiter la consommation d'espaces agricoles en favorisant le renouvellement urbain.

Bulletin municipal de juillet 2016

- Publications sur le site Internet de la commune

Une rubrique relative au PLU a été créée sur le site Internet de la commune. A travers la création de 4 onglets thématiques, ont donc été abordés :

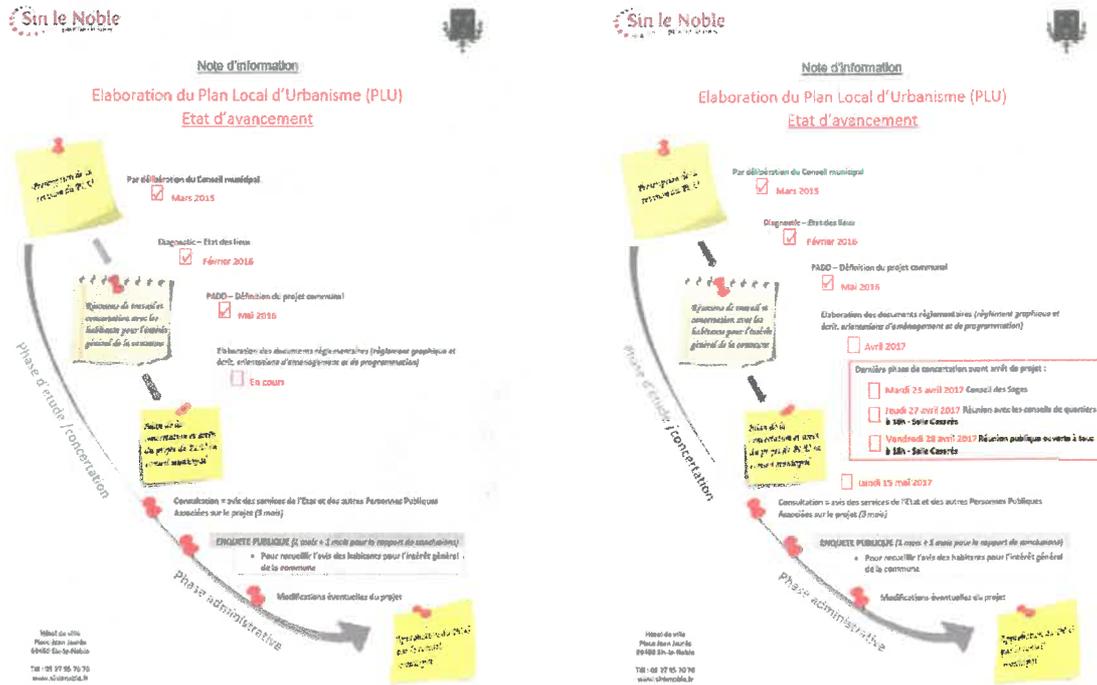
- **La présentation du PLU** : objectifs liés à cette procédure, les acteurs du PLU, la composition du PLU, la disponibilité en mairie d'un registre d'observations
- **Le comité consultatif** : attentes liées à la création de ce comité, rappel des modalités de composition de ce comité
- **La procédure de réalisation** : présentée sous la forme d'un schéma
- **L'agenda** : publication des affiches relatives à la tenue des réunions publiques et à celles relatives à l'état d'avancement de la procédure



Site Internet de la commune

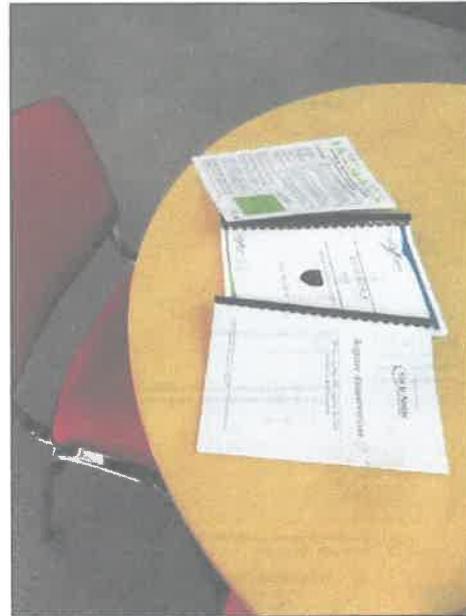
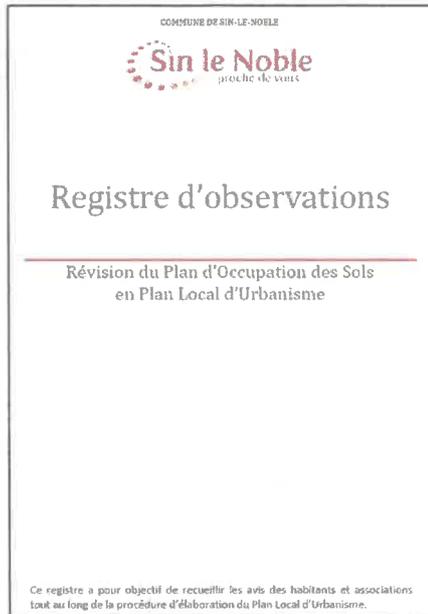
- Publications sur les notes d'informations de la commune

Des notes d'informations ont été affichées aux endroits stratégiques de la commune et diffusées dans l'onglet « Agenda » sur le site Internet. Ces éléments ont permis de communiquer auprès de la population sur l'état d'avancement de la procédure de réalisation du PLU.



3) Recueil en mairie de l'avis des habitants et des associations, aux jours et heures habituels d'ouverture

- Mise à disposition d'un registre d'observations



Le registre a été mis à disposition à l'accueil de la mairie au début de la procédure. La présence de ce registre a fait l'objet de communication par l'intermédiaire du bulletin municipal d'avril 2016, sur le site Internet de la commune et lors des réunions publiques.

Je suis Mme MORONVALLE ANNIE de SOUY-SUS-BRIONNE.
Je suis copropriétaire en indivision de la parcelle
[AT 101] dans la rue temette, face à l'école St Vincent
de Paul. J'y accède par le parking face à cette école.
Le parking vient d'être agrandi jusqu'au 1/2 de
mon terrain qui jusqu'ici était enclavé.
J'ai lu dans le rapport de présentation du PLU
que des dents creuses, en particulier en centre ville
pourraient être comblées pour densifier la
ville urbaine. Mon terrain est contigu à un
terrain appartenant à la commune (dont une
partie vient d'être aménagée en parking).
Cette zone présente-t-elle un projet de construction
de bâtiments ou de route, ce qui densifierait
mon terrain? Pourrais-je, dans l'état actuel
(avec le nouveau parking) ... ou dans l'avenir proche
s'il y a projet de construction, faire accueillir
mon terrain?
J'ai laissé mes références aux services techniques,
je vous rappelle le n° de téléphone : 03 21 07 85 66
Merci - Annie

Suite à cette remarque, un rendez-vous a été organisé avec Madame MORONVALLE.

La ville a évoqué l'intérêt de cette parcelle qui se situe en cœur d'îlot, particulièrement propice au développement de l'habitat dense.

M. SCALBERT Hervé 06 25621852

J'ai une parcelle d'une parcelle qui se situe en zone NC rue de Waziers Avenue aux Vaux de Navin nous voudrions faire de ce terrain un terrain agricole et non exploitable au niveau agricole sur l'attente avant de parcelles libres de construction. Je pense que ce projet s'inscrit dans votre démarche de construction d'habitat pour les jeunes ménages de classe moyenne. Le terrain est déjà construit pour du locatif et du propriétaire. Cordialement Hervé

Sin le Noble
proche de vous



Sin le Noble, le - 5 SEP. 2016

Mairie de ville
Place Jean Jaurès
59450 Sin-le-Noble
France

Tel: 03 27 95 70 70
Fax: 03 27 95 70 99
www.sinle-noble.fr

Monsieur Hervé SCALBERT
539 b rue de Waziers
59450 SIN LE NOBLE

Objet : projet de lotissement dans le cadre du plan local d'urbanisme
Nos références : SLN-P-238 / 115 D-250

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier reçu le 11 août 2016, relatif à votre demande de dérogation pour la création d'un lotissement à parcelles libres de construction.

Le classement en zone NC du plan d'occupation des sols ne permet pas la construction de bâtiment à usage d'habitation sur ces parcelles.

La ville de Sin-le-Noble est actuellement en cours de révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme, procédure au cours de laquelle le règlement sera réévalué.

Je vous invite alors à soumettre vos suggestions lors de l'enquête publique qui aura lieu après l'arrêt de projet du plan local d'urbanisme en conseil municipal. Vous serez informé des modalités de cette enquête notamment par voie de presse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Pour le Maire,
Par délégué
Le 1^{er} adjoint délégué à l'urbanisme, aux grands projets, au patrimoine et aux travaux
Philippe HOUYON

Direction / Chef de projet urbanisme et aménagement
402 rue de Dassel - 59450 SIN LE NOBLE
03 27 95 70 70
Tél: 03 27 95 70 70 Fax: 03 27 95 70 99
Site: www.sinle-noble.fr

En complément du registre d'observations et du PADD, le rapport de présentation a également été disponible à la consultation en mairie. De plus, une fiche récapitulative de la démarche d'élaboration du PLU a été jointe.

- Observer la composition du territoire (espaces boisés, axes routiers, axes ferroviaires, espaces urbanisés, espaces agricoles...)
 - Comprendre l'organisation du territoire (coupures, contraintes, difficultés)
 - S'interroger sur les possibilités de construire dans certains espaces et orienter le développement de la commune pour apporter des solutions aux problèmes rencontrés
 - Question ouverte sur la vision de « la ville de demain ? »
- Dates des réunions pour une présentation du diagnostic et du projet d'aménagement et de développement durables avant que les orientations de celui-ci n'aient été débattues :

Conseil des Sages	02 mai 2016
Conseil Municipal des Jeunes	04 mai 2016
Conseils de quartier	12 mai 2016
Réunion publique	17 mai 2016

La tenue de la réunion publique de présentation à l'ensemble de la population a été communiquée par :

- Affichage dans les lieux publics des différents quartiers
- Affichage chez des commerçants volontaires
- Parution dans le bulletin municipal (bulletin municipal d'avril 2016, rubrique « agenda »)
- Parution sur la page Facebook de la commune
- Parution sur le site Internet de la commune



Bulletin municipal d'avril 2016



Affiche diffusée

Conseil des Sages, 02 mai 2016



Remarques notables formulées :

- La traversée de la voie ferrée et de la RD 645 en vélo est complexe, d'autant que le Pont de Lambres n'est pas accessible aux cyclistes. Le Conseil des Sages s'est dit favorable à la création d'aménagements cyclables et de zones 30 dans un premier temps afin de favoriser les modes de déplacements doux
- Pour anticiper le vieillissement de la population, la présence de services spécifiques serait nécessaire (maison d'accueil, béguinage...). Il faut alors parallèlement attirer les jeunes ménages

Conseils de quartier, 12 mai 2016



Remarques notables formulées :

- Questionnement relatif à la refonte du zonage
- Questionnement relatif au devenir des tours Alexia. Elles se situent en entrée de ville et un soin sera donc apporté à l'aménagement de cet espace
- Souhait de voir préserver les éléments du patrimoine communal
- Prise de conscience de l'intérêt de la création d'aménagements spécifiques à l'accompagnement du parcours résidentiel des sinois

Conseil Municipal des Jeunes, 04 mai 2016



Remarques notables formulées :

- Volonté de sécuriser les déplacements à vélo, notamment la traversée de certaines rues principales
- Souhait de voir la création d'infrastructures cyclables supplémentaires

- Dates des réunions pour présentation du PLU avant arrêt de projet :

Conseil des sages	25 avril 2017
Conseils de quartier	27 avril 2017
Réunion publique	28 avril 2017

La tenue de la réunion publique de présentation à l'ensemble de la population a été communiquée par :

- Affichage dans les lieux publics des différents quartiers
- Affichage chez des commerçants volontaires
- Parution sur le site Internet de la commune



Conseils des sages, 25 avril 2017



Remarques notables formulées :

- Volonté manifeste de voir la ressource en eau potable préservée des polluants et des constructions
- Demande de précisions sur les éléments de patrimoine à protéger et demande relative à la possibilité d'en intégrer deux nouveaux

Conseils de quartier, 27 avril 2017



Remarques notables formulées :

- Questionnement relatif au zonage

Réunion publique, 28 avril 2017



Remarques notables formulées :

- Interrogation sur l'alimentation en énergie
- Interrogation sur le devenir des bâtisses de « l'îlot Jeanne d'Arc » perçues comme des « verrues » de centre-ville

2. Synthèse des observations recueillies

Durant la phase de concertation, les thématiques notables visant l'intérêt général ont pu bénéficier de réponses concrètes.

Thématiques notables évoquées en phase de concertation	Réponses apportées
Valorisation du patrimoine communal	<ul style="list-style-type: none">- Recensement du patrimoine communal réalisé par la commune pour une protection des éléments remarquables- Consultation du comité consultatif et de la population pour l'ajout d'éléments supplémentaires
Valorisation des déplacements doux	<ul style="list-style-type: none">- Protection des cheminements doux existants- Intégration de connexions piétonnes et/ou cyclables avec le maillage existant pour les futurs projets d'aménagement par l'intermédiaire des orientations d'aménagement et de programmation
Anticipation du vieillissement de la population	<ul style="list-style-type: none">- Création de structures spécifiques à l'accueil des personnes âgées par l'intermédiaire des orientations d'aménagement et de programmation
Changement de zonage	<ul style="list-style-type: none">- La refonte du zonage ne peut s'effectuer indépendamment des prescriptions issues des documents supra communaux
Alimentation en énergie	<ul style="list-style-type: none">- Les OAP incitent notamment à l'étude des possibilités de raccordement ou de développement du réseau de chaleur existant, et à l'étude des possibilités de mise en place de systèmes de production d'énergies renouvelables adaptés au contexte

Pour conclure

- La variété des outils de communication a permis à chacun d'accéder aux informations nécessaires au suivi de la procédure et de s'exprimer librement
- Les moyens mis en œuvre ont globalement contribué à une concertation efficace visant l'intérêt général
- La concertation s'est déroulée conformément aux dispositions mentionnées dans la délibération relative à la prescription la révision du plan d'occupation des sols (POS) sous forme de plan local d'urbanisme